

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, GERENTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus		
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS. — D.	30 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	30 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercuès . . . . .	6 41	1 14	6 6	— Express.	30	30	30	Sept-Ponts . . . . .	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. D.	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 19
Parnac . . . . .	6 54	1 26	6 19	— matin.	30	30	30	Ciourac . . . . .	5 11	11 29	5 57	» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Arcambal . . . . .	8 11	12 15	5 38
Lusoch . . . . .	7 13	1 47	6 28	M. Libos. — D.	30	30	30	Montpeau . . . . .	5 31	11 52	6 25	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Vers . . . . .	8 11	12 15	5 38	
Castelfranc . . . . .	7 31	1 59	6 53	Fumel . . . . .	30	30	30	Bourdon . . . . .	5 45	12 6	6 42	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Saint-Géry . . . . .	8 18	12 18	5 44	
Pay-l'Évêque . . . . .	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	30	30	30	Causse . . . . .	5 55	12 16	6 58	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Conduché . . . . .	8 34	12 55	6 7	
Duravel . . . . .	7 53	2 18	7 18	» » » » »	30	30	30	Réalville . . . . .	6 5	12 26	7 8	» » » » »	» » » » »	» » » » »	St-Cirg, halte . . . . .	8 42	1 13	6 6	
Soturac-Touzac	8 6	2 29	7 32	» » » » »	30	30	30	Albias . . . . .	6 13	12 34	7 18	» » » » »	» » » » »	» » » » »	St-Martin-Lab. . . . .	8 54	1 25	6 16	
Fumel . . . . .	8 13	2 35	7 39	» » » » »	30	30	30	Foncuève . . . . .	6 22	12 43	7 28	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Calvignac, hal. . . . .	9 4	1 43	6 28	
M. Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	» » » » »	30	30	30	Montauban. A.	6 39	1 1	7 45	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Cajarc . . . . .	9 17	1 59	6 39	
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	» » »	» » » » »	30	30	30	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	» » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Montbrun, hal. . . . .	9 33	2 23	6 51	
PARIS. — A.	11 46	4 18	3 40	» » » » »	30	30	30	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Toirac . . . . .	9 44	2 35	7 1	
				» » » » »	30	30	30					» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Capdenac, halte . . . . .	9 53	3 7	7 14
				» » » » »	30	30	30					» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	Lamadaine . . . . .	9 58	3 27	7 27
				» » » » »	30	30	30					» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27
				» » » » »	30	30	30					» » » » »	» » » » »	» » » » »	» » » » »	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

## NOTRE PRIME

POUR 1887

Nous venons de recevoir les premières feuilles d'épreuves de la prime que nous destinons à nos abonnés.

C'est un magnifique album, richement relié, contenant une collection de

70 A 75 COMPOSITIONS

DE

**GAVARNI**

le célèbre caricaturiste du *Charivari*; cet album, dont le format est 40 c. sur 30 c., aura pour titre :

### MASQUES ET VISAGES

Nos dispositions sont prises pour que l'album soit prêt du 1<sup>er</sup> au 15 novembre afin d'être en mesure de donner satisfaction à toutes les demandes avant la fin de l'année.

Les abonnés du *Journal du Lot* qui désirent avoir l'album, n'ont qu'à nous faire parvenir, la somme de 8 francs, et ils recevront franco de port et d'emballage les **Masques et Visages**, dont le prix en librairie sera de 20 francs.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux.

Cahors, le 26 Octobre.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 23 octobre 1886

La Chambre reprend la discussion de la loi sur l'enseignement primaire. On est arrivé à l'article 17 qui édicte que dans toutes les écoles publiques le personnel devra être exclusivement laïque; c'est la partie la plus importante de la loi.

M. Freppel combat l'article. Il dit que l'enseignement est un service familial communal et d'Etat. Il attaque violemment la gauche qui rejette tous les amendements. L'exclusion de citoyens de l'enseignement est, déclare-t-il, illégale, et l'article tend à exclure tous les catholiques des emplois publics. (Interruptions).

Nous épouserons les dernières ressources pour

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

50

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

### Les reptiles mordent

V

LE LIEUTENANT FABRICE

L'officier fit un mouvement.

— Un amour fou, insensé... dit-il, et ce qui est plus grave, sans espoir.

— Comment cela?... Elle est riche?... Elle est riche.

— Mais tu as devant toi un brillant avenir.

L'officier secoua la tête d'un air découragé.

— Avenir ou non... le mariage est impossible.

— L'inégalité de fortunes n'est pas toujours un obstacle insurmontable, murmura Edmond.

— Ah! s'il n'y avait que cette raison! fit le lieutenant.

— Il y a autre chose encore?

— Elle est Allemande.

Le jeune homme fit un soubresaut de stupéfaction.

— Diable! dit-il, ceci est plus grave.

— C'est la fille d'un attaché à l'ambassade d'Allemagne.

— Et elle connaît tes sentiments?

— Non, à moins qu'elle ne les ait devinés...

fonder les écoles libres, vous nous y forcez en créant des écoles spéculatrices aujourd'hui et matérialistes demain. La loi actuelle achèvera de creuser l'abîme qui nous sépare de vous, cette loi est la haine antagoniste du clergé, c'est pourquoi nous demandons de la repousser. (Applaudissements à droite).

M. Steeg répond à M. Freppel. La raison d'être des instituteurs laïques est de créer des citoyens et non pas des catholiques comme les instituteurs congréganistes qui violent ainsi la neutralité, nous voulons reconquérir le privilège conquis par les congréganistes. L'orateur fait l'histoire des lois d'enseignement et critique vivement la loi de 1850. Dans des écoles démocratiques, il faut un personnel démocratique. (Applaudissements).

L'article rédigé par la commission est mis aux voix et est adopté par 363 voix contre 188.

M. Lefebvre Portalis présente une disposition additionnelle à l'article 17 qui a pour but de consulter les conseils municipaux avant d'établir la laïcité. L'orateur la défend au nom du principe communal.

L'amendement est repoussé par 351 contre 190.

M. Raoul Duval dépose un amendement tendant à ce que rien ne soit changé dans les écoles congréganistes qui comptent 5 années d'existence et que, de plus, elles soient comprises dans la répartition des centimes additionnels. Au cours du développement de son amendement, M. Raoul Duval fait remarquer qu'à Paris seulement il y a 220 écoles libres qui ont environ 70,000 enfants et qu'il ne s'agit pas d'équitable de forcer leurs parents en dehors des frais qu'ils sont obligés de faire, à verser les 4 centimes additionnels pour une instruction dont leurs enfants ne profitent pas. L'orateur fait valoir les dépenses considérables, et qu'on ne saurait prévoir, auxquelles cette loi va nous entraîner. M. Duval termine par un beau mouvement oratoire qui lui vaut les applaudissements unanimes de la droite et de la gauche et se déclare adepte fervent de la liberté et espère que c'est au nom de cette liberté que son amendement sera pris en considération.

L'amendement de M. Raoul Duval est repoussé par 342 voix contre 180.

L'ensemble de l'article 17 est mis aux voix et adopté.

car je ne lui en ai pas dit un mot.

— Où l'as-tu vue?

— Chez M. X... puis au bal du ministère de la guerre, hier soir.

— Tu as dansé avec elle?

— Le premier soir; je ne savais pas qui elle était alors... Ce n'est qu'au bal que je l'ai 'appris'...

— Il faut l'oublier!...

— L'oublier? C'est facile à dire... Mais le pourrais-je? Est-il possible, quand on l'a vu une fois, de ne pas avoir toujours son image devant les yeux? Jamais une jeune fille n'avait fait sur moi une telle impression... Une figure adorable, et des yeux d'une douceur!...

— Une vraie Gretchen...

— Non, car elle n'a rien d'allemand... La physionomie est française, bien française... C'est ce qui m'a trompé... Qui aurait pu s'imaginer?... Depuis que j'ai appris cela... je ne vis plus... Je ne suis plus à moi... J'en ai eu un hasard comme un fou. Je me promène pour me distraire, mais ça ne me distrait pas... Plus je cherche à éviter son image, plus elle se présente avec obstination devant mon imagination frappée. Je la vois derrière chaque arbre du bois, qui me regarde et me sourit... C'est une obsession, une obsession charmante, il est vrai, mais une obsession...

— Ça passera, dit Edmond.

— J'ai bien peur que non, répondit l'officier.

— Que feras-tu, alors?

— Je serai malheureux, car je n'épouserai jamais la fille d'un de nos ennemis...

— En cela je t'approuve.

— Je ne puis oublier, reprit le lieutenant, que

On passe à l'article 18.

M. Bouvatier. — L'article 18 dit : « Aucune nomination nouvelle d'instituteur congréganiste ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis quatre ans une école normale. » Je demande que cet article s'applique seulement aux instituteurs et institutrices laïques, et que les adjoints et adjointes appartiennent toujours au même ordre d'enseignement. De cette façon on évitera bien des conflits. Qu'on améliore, au moins sur ce point, une loi attentive à la liberté. (Très bien! très bien! à droite).

M. Steeg. — Il faut vouloir ce qu'on veut. Il s'agit de laïciser les écoles et l'amendement tend à opposer des obstacles à cette laïcisation. (Bruit).

L'amendement de M. Bouvatier est repoussé par 345 voix contre 171.

L'article 18 est adopté.

Sur l'article 19 qui a trait aux donations que peuvent recevoir les écoles congréganistes, il y a deux amendements de M. de La Batie et Félix Leroy, qui sont repoussés et l'article 19 est adopté.

Séance du 25 octobre.

M. de Saisy, sur l'article 25, développe un amendement, portant que les instituteurs ne pourront remplir des fonctions électives.

Cet amendement est repoussé par 366 voix contre 173.

M. de Saisy propose de remplacer le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> paragraphes de l'article 25 par la disposition suivante : « Toutefois, ils sont autorisés à remplir, en dehors des heures de classe, des emplois rémunérés ou gratuits dans le service des cultes. »

L'amendement est repoussé et l'article 25 est adopté.

M. de Montéty propose une disposition additionnelle tendant à appliquer aux instituteurs l'interdiction de distribuer des bulletins de vote.

La disposition additionnelle de M. de Montéty est repoussée par 163 voix contre 174.

L'article 25 est adopté, ainsi que l'article 26.

L'amendement Keller est repoussé par 373 voix contre 173.

Les articles 27 à 40, après le rejet de plusieurs amendements successifs, sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

mon père est tombé à Saint-Privat sous des baïonnettes prussiennes...

Mais il y a des moments où je m'imagine qu'elle n'est pas allemande; qu'elle est française, qu'elle m'aime et que nous sommes heureux.

— Hallucination d'amoureux.

— Hélas!

Le cheval du jeune homme, trouvant sans doute que la conversation se prolongeait trop, piaffait d'impatience. Fabrice avait bien de la peine à le retenir.

Son ami lui tendit la main.

— Que je ne t'arrête pas plus longtemps, dit-il. Je te souhaite une prompte guérison.

L'officier poussa un soupir.

— L'important pour cela, reprit Edmond, c'est de ne plus la revoir.

— C'est le remède que je compte employer, répondit l'officier, car je devais aller ce soir au bal de l'Élysée, où elle doit certainement se trouver, et je ne m'y rendrais pas.

L'ami eut un sourire d'incrédulité.

— Ta parole?

— Ma parole!

— Si tu as ce courage, il y a de l'espoir.

Sur ce mot, il s'éloigna après avoir salué encore une fois le jeune officier.

Celui-ci rendit la main à son cob, qui disparut sous les allées avec la rapidité de l'éclair.

Comme nous l'avons pressenti, le lieutenant Fabrice avait près de trente ans. C'était lui que Wilhelmie avait remarqué dans la soirée dont nous avons parlé... Il avait ce soir là des vêtements civils; et quand la jeune fille l'avait revu ensuite au ministère de la guerre en uniforme, elle avait

SENAT

Séance du 23 octobre 1886

Le Sénat reprend l'examen de la proposition de M. Naquet, tendant à convertir en obligation la faculté qu'ont les tribunaux de convertir la séparation de corps en divorce au bout de 3 ans révolus.

Vainement et éloquemment soutenue par MM. Léon Renault, Naquet, Humbert, cette proposition a été combattue par M. de Pressencé, de Marcère et Allou et finalement rejetée par 140 voix contre 108.

Le Sénat s'ajourne à mardi.

## INFORMATIONS

**Election sénatoriale**

MEURTHE-ET-MOZELLE

M. Volland, républicain (élu) . . . . . 704 voix.

M. de Ludre, monarchiste . . . . . 241 —

**Election législative de l'Aisne**

M. Rigaud, radical . . . . . 44,670

M. Desjardins, conservateur . . . . . 43,502

M. Langrand, socialiste . . . . . 5,847

M. Michaine, opportuniste . . . . . 1,645

Il y a ballottage.

**La propriété des grades.** — L'instruction des recours formés par les princes d'Orléans et le prince Murat contre les décisions qui les ont rayés des cadres de l'armée, se poursuit devant la section du contentieux, conformément aux règles prescrites dans la matière.

Les recours et les mémoires présentés à l'appui ont été communiqués au ministre de la guerre, afin qu'il ait à produire ses moyens de défense.

En réponse à cette communication, le général Boulanger a déjà présenté une série d'observations. Il a fait annoncer récemment le dépôt d'un mémoire plus développé; le dossier se trouve encore entre les mains de son avocat.

L'instruction terminée, la section entendra le rapport présenté par l'un de ses membres et préparera un projet de décision. C'est alors que le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, se réunira en séance publique pour écouter la lecture du rapport, les plaidoiries et les conclusions du commis-

reçu un coup violent au cœur. Cet uniforme élargissait encore l'abîme qu'elle voyait déjà entre eux... Un officier ne pouvait pas épouser une Prussienne! Elle avait résolu de combattre le sentiment qui naissait en elle, et quand le jeune homme était venu lui demander de danser avec lui, elle avait cherché un prétexte pour lui refuser cette satisfaction, bien que son cœur saignât de cette nécessité cruelle.

C'est alors que Fabrice, qui ne souffrait pas moins qu'elle, s'était informé de son nom, de sa position et avait appris qu'il aimait la fille d'un fonctionnaire allemand, une jeune personne qu'il ne pouvait épouser sous aucun prétexte.

Il avait quitté les salons de la rue St-Dominique-Saint-Germain de bonne heure et était rentré aussitôt chez lui pour réfléchir tout à son aise au malheur qui le frappait.

C'est le lendemain de ce jour, après une nuit d'agitation et d'insomnie, qu'il avait rencontré au bois de Boulogne son ami Edmond et avait eu avec lui la conversation que nous avons sténographiée et qui peignait l'état de son cœur...

Le jeune officier était fils du capitaine Fabrice. Il n'avait pas d'autre nom, car son père était enfant naturel. Le capitaine Fabrice, qui avait débuté dans l'armée comme enfant de troupe, avait conquis son grade à coups d'éclat. Sa bravoure était célèbre dans son régiment, et il avait trouvé la mort à Saint-Privat, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Emporté par le feu de l'action, il ne s'était pas aperçu que ses soldats avaient lâché pied peu à peu autour de lui.

Il continuait à frapper à droite et à gauche avec

saire du gouvernement, délibérant ensuite sur le projet présenté par la section, il prononcera son arrêt.

On ne prévoit pas que ces opérations puissent être terminées avant plusieurs semaines.

#### Réception de M. Herbette

Au cours de l'audience que l'empereur d'Allemagne lui a accordée, samedi, l'ambassadeur de France a déclaré au souverain allemand qu'il désirait se placer sur le terrain des intérêts communs des deux pays.

L'empereur a répondu qu'il espérait que la grande expérience de l'ambassadeur lui faciliterait la tâche qu'il avait à remplir. Il a ajouté que l'ambassadeur pouvait à cet égard compter entièrement sur lui.

M. Herbette a ensuite présenté à l'empereur les autres membres de l'ambassade de France. La réception, qui a eu un caractère tout à fait cordial, a duré environ vingt-cinq minutes.

#### L'Épuration au ministère des finances

On lit dans l'Événement :

« On assure que M. Sadi-Carnot, sur l'invitation du président du conseil, se déciderait à ne plus mettre obstacle à l'épuration des fonctionnaires relevant de son ministère, et qu'un important mouvement est en préparation, mettant en retraite, déplaçant ou révoquant un certain nombre d'employés hostiles à nos institutions.

« Contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, c'est le haut personnel du ministère qui va être d'abord atteint. Nous pouvons signaler M. Grimpel, directeur de la Dette inscrite, comme ayant été appelé à donner sa démission. Il est remplacé par M. Prévost, sous-directeur du mouvement des fonds.

« M. Sadi-Carnot s'inspirera largement pour son mouvement, d'un travail de M. Peytral qui rend à la vie privée un nombre assez important de directeurs de département, notamment M. Save, directeur des contributions directes à Marseille. »

Paris, 25 octobre.

M. Regnault, directeur général des tabacs, est mort hier.

Il n'était âgé que de 51 ans.

Par décret du président de la République, en date du 23 octobre 1886 :

M. Prévost, sous-directeur à la direction du mouvement général des fonds, a été nommé directeur de la dette inscrite, en remplacement de M. Grimpel, dont la démission a été acceptée et qui a été nommé directeur honoraire.

M. Humbert, chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe à la direction générale du mouvement des fonds, a été nommé sous-directeur de 2<sup>e</sup> classe à la même direction en remplacement de M. Prévost, appelé à d'autres fonctions.

**Maladie du fils du czar.** — Ce n'est plus un secret que le fils de l'empereur de Russie est gravement malade. Pendant très longtemps on a tout fait pour cacher le fait au public. L'empereur lui-même, paraît-il, n'en avait pas connaissance. Les médecins le lui avaient caché.

Le grand duc héritier est atteint d'épilepsie, compliquée de rhumatisme articulaire et d'une affection du cœur. Le czar aurait été très vivement affecté en apprenant la maladie de son fils.

#### Arrestation d'espions prussiens.

Deux vagabonds, sujets prussiens, nommés Eslinger et Wentzel, ont été arrêtés. Eslinger a dit qu'il

la crosse d'un fusil qu'il avait pris à un soldat mort. Son épée était brisée en mille pièces... Il était tellement ensanglanté qu'il n'avait plus la figure humaine...

Quand il s'aperçut de l'abandon de ses soldats, ceux-ci étaient déjà loin.

De quelque côté qu'il tournât les yeux, il ne voyait autour de lui que des visages furibonds, des canons de fusils menaçants.

Il ne perdit pas son sang-froid. Appuyé contre la pierre d'une tombe, il continua à faire face aux ennemis.

— Rendez-vous ! cria une voix en excellent français.

— Jamais ! hurla-t-il, et il se précipita tête baissée dans le groupe des Allemands, qui grossissait à vue d'œil. Il espérait se frayer un passage et rejoindre ses soldats.

Mais il fut reçu par cinquante baïonnettes à la fois et tomba troué de cent blessures... Le sang avait jailli, raconta un blessé qui avait été témoin de ce brillant fait d'armes, comme l'eau d'une pompe d'arrosoir.

Le capitaine eut encore la force de crier : vive la France ! et il tomba pour ne plus se relever.

Le récit de cette mort, fait au lieutenant Fabrice, qui n'était alors que simple sous-officier, avait encore exalté, si c'était possible, son patriotisme et l'avait raffermi dans sa résolution de ne pas quitter l'armée, et de consacrer à son pays tout son sang, comme l'avait fait son père. Il espérait aussi pouvoir venger un jour le glorieux mort de Saint-Privat.

Le jeune officier pouvait donc moins que tout autre épouser la fille d'un Allemand. Il lui aurait

voyagé en France pour prendre le plan des forts et des routes, qu'il envoyait au gouvernement allemand les renseignements qu'il recueillait, et qu'à chaque lettre on lui adressait une somme de 25 fr. poste restante, dans une localité qu'il indiquait.

En effet, parmi les papiers de Wentzel, on a retrouvé une lettre venant de Thorn et contenant l'indication de l'envoi de 25 francs.

**Frontière d'Espagne.** — Une certaine agitation se manifeste sur la frontière espagnole. On n'est pas fixé sur la nature et la portée du mouvement.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

**Elections consulaires.** — Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors sera déposée, à dater du 28 octobre, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayants droits compris dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration, faite sans frais au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur, dont la qualité sera mise en question.

On empierre en ce moment les Boulevards de Cahors, au grand mécontentement des piétons et des voituriers, pour lesquels la pierre concassée n'a vraiment pas de charmes.

Et pourtant cet empierrement doit être une opération bien nécessaire à la conservation des routes, car devinez combien coûte l'exhaussement du Boulevard, de Labarre au pont Philippe ? 22,000 fr. au plus bas mot.

**Orage.** — Un violent orage mêlé de grêle a éclaté hier soir, vers six heures, sur Cahors avec accompagnement, inouï en cette saison, d'éclairs et de tonnerre. Des torrents d'eau ont crevé sur la ville pendant presque toute la nuit. Aujourd'hui encore le temps est couvert et la pluie ne paraît pas vouloir cesser.

**Contributions indirectes.** — M. Vernet, receveur ambulante de 3<sup>e</sup> classe à Martel, est nommé receveur sédentaire à Cette (Hérault).

M. Montagne, commis à Narbonne, est nommé commis à Martel.

**Clergé.** — On annonce la mort de M. l'abbé Pradayrol, vicaire de Cajarc, à l'âge de 27 ans, et celle de M. l'abbé Mazet, ancien curé de Fontanes, âgé de 60 ans.

**Rocamadour.** — Une retraite pour les membres de l'œuvre des Cercles catholiques

semblé que son père se serait levé de son lit sanglant pour lui reprocher cette union coupable.

Voilà ce que se disait le jeune homme quand son ami l'avait rencontré si rêveur et si triste. Il était bien résolu à combattre la passion naissante qui l'attirait vers M<sup>lle</sup> de Grüber, et comme il l'avait dit à Edmond, il voulait, pour commencer, ne pas se rendre à l'Élysée, mais l'amour était sans doute déjà bien fort on le lieutenant Fabrice bien faible, car une des premières personnes que Wilhelmine aperçut dans le bal, ce fut l'officier.

VI

LA SILHOUETTE

Cependant Farandole ne trouvait pas d'ouvrage. Chez tous les patrons où il se présentait il était reçu très froidement. Partout les places étaient prises, le travail n'allait pas, on n'avait besoin de personne. Le peintre était découragé. Il n'avait pas d'économies et la gêne commençait à se mettre dans son ménage. Amélie était désolée, bourrelée d'inquiétudes pour l'avenir. Farandole n'y comprenait rien. Plus il réfléchissait, plus il se persuadait que les déboires qui lui arrivaient n'étaient pas naturels. Bien plus, il en était certain maintenant, on l'espionnait. Chaque fois qu'il sortait, quelqu'un le suivait. Pourquoi ? Dans quel but ? C'était sûrement à cause de la marchande d'oranges. C'est depuis qu'il avait rencontré la pauvre femme qu'on emmenait à la Salpêtrière que le malheur s'était abattu sur lui.

Le peintre se souvenait alors des procès qu'il avait lus, des cas de séquestration devenus historiques, des aventures terribles. Marinette était-elle la victime d'une persécution de ce genre, et

d'ouvriers vient d'avoir lieu à Rocamadour. Elle a été présidée par M. d'Ivolles, secrétaire provincial de l'œuvre, et préchée par le P. Alet, agnomonier du Comité.

**Figeac.** — Notre compatriote M. Edmond Alby, le fils de l'entrepreneur des tabacs, a été admis dans les premiers numéros au concours du commissariat de marine. Nous souhaitons une brillante carrière à ce jeune homme, dont le mérite est incontestable.

**Tribunal correctionnel de Figeac.** — L'affaire Roussilhes, notaire, contre M. Laroussilhes, ancien conseiller général, est venue samedi dernier devant le tribunal correctionnel de Figeac.

M<sup>r</sup> Rayssac, a plaidé l'incompétence, moyen que le tribunal a repoussé. M<sup>r</sup> Ducuing et M<sup>r</sup> Pouzet, ont plaidé avec un égal talent et une égale ardeur, les causes de leurs clients respectifs, M. Roussilhes et M. Laroussilhes.

Enfin, le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement, au 6 novembre prochain.

— On a écroué samedi, à la prison de Figeac, un individu de Latronquière, prévenu d'attentat à la pudeur sur la personne de sa fille, âgée de dix ans.

**Tribunal correctionnel de Gourdon.** — Les nommés Cussac Michel et Cussac Hyppolyte, dits les Gédiers, accusés d'outrages envers les agents de police de Gourdon, sont condamnés, l'un : Cussac Michel, à 2 jours de prison ; l'autre Cussac Hyppolyte, à 15 jours de la même peine. Les deux prévenus ont été condamnés par défaut.

Le sieur Tillet Jean, accusé de fabrication clandestine de poudre, est condamné à 16 fr. d'amende, à la requête du ministère public, à 300 fr. d'amende, à la requête de la régie et à la confiscation des poudres saisies, ainsi que des instruments servant à leur fabrication.

Le nommé Benoit, de Paolac (Aveyron), prévenu de vagabondage, est condamné à 6 jours d'emprisonnement.

La femme Pouch, de Blazy, canton de Souillac, déclarée coupable de fabrication et de vente d'allumettes de contrebande, est condamnée à 300 fr., à la confiscation des allumettes saisies et des outils servant à les fabriquer.

#### Les contrefaçons étrangères

M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, vient de déposer un projet de loi sur les contrefaçons étrangères.

Aux termes de ce projet, seront punis d'une amende de 1,000 fr. à 5,000 fr. et d'un emprisonnement de trois mois à trois ans, ou de l'une de ces deux peines seulement :

1<sup>o</sup> Ceux qui apposent, soit sur des articles fabriqués à l'étranger ou en provenance, soit sur leurs enveloppes, bandes ou étiquettes, des désignations pouvant faire croire qu'ils ont été fabriqués en France ou qu'ils en proviennent ;

2<sup>o</sup> Ceux qui, dans le même but, emploient des manœuvres ou combinaisons quelconques ;

3<sup>o</sup> Ceux qui, sciemment, exposent, introduisent ou vendent des produits de cette nature ;

4<sup>o</sup> Ceux qui, dans le cas où les produits sont fabriqués dans une ville étrangère ayant le même nom qu'une localité française, négligent d'indiquer la nation de provenance.

tous ceux qui essayaient de la défendre devaient succomber sous les coups des ennemis acharnés qu'elle s'était attirés ? Farandole, livré à ses réflexions, repassait alors dans son esprit tous les détails de l'histoire que la pauvre femme lui avait racontée, et il n'en doutait pas, c'était le baron de Gerbach, le Prussien, l'espion, qui étendait sur la malheureuse sa main puissante. Mais, où le prendre, ce baron de Gerbach ? Qu'était-il devenu ? Pourquoi persécutait-on la mère de Fleur-d'Oranger ? Sans doute pour qu'elle ne réclamât pas sa fille. Il avait donc intérêt à garder celle-ci, à laisser ignorer son origine ? C'était plus que probable, mais ceci admis, comment se faisait-il que l'infâme eût trouvé partout des complices disposés à l'aider auprès des autorités prussiennes comme des autorités françaises ?

Farandole, en effet, était retourné à l'ambassade d'Allemagne. On ne l'avait pas laissé entrer. Comme il insistait, l'huissier l'avait mis brutalement dehors. Il avait écrit une lettre dans laquelle il avait rappelé son entrevue avec le secrétaire de l'ambassade et la promesse que ce dernier lui avait faite. Il n'avait reçu aucune réponse. Il s'était rendu à la préfecture de police. Aux premiers mots qu'il avait dits, on l'avait interrompu.

— Ah ! l'histoire de la folle, nous la connaissons !

Il avait voulu insister. L'employé l'avait éconduit en souriant.

— Que pouvait-il espérer de plus ? Il n'avait pas de preuves, et il se présentait devant des gens prévenus.

Ce que le peintre ne comprenait pas, c'est que l'influence du baron de Gerbach fut assez grande

La récidive est punie d'une peine double. Les délinquants peinent, pendant dix ans, être privés du droit de prendre part à l'élection des tribunaux et chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et des manufactures et des conseils de prud'hommes.

Le jugement sera affiché dans toutes les localités que désignera le tribunal et inséré aux frais du délinquant dans les journaux que le tribunal désignera.

LES SARDINES. — Il paraît que nous ne mangerons pas de sardines cette année.

Les Bretons qui partent tous les ans pour la pêche de ce petit poisson, viennent de revenir presque bredouilles.

La perspective de ne pas manger des sardines n'aurait rien qui nous chagrînât outre mesure, si les pauvres Bretons n'étaient pas menacés de la plus noire misère.

**Fécondité.** — Un cas de fécondité assez rare vient de se produire à Excideuil (Dordogne).

M<sup>me</sup> Crosetière, née Boussarie, commerçante, est accouchée de trois garçons, tous vivants et bien conformés ; la mère et les enfants se portent à merveille.

**Enterrement joyeux.** — Un journal de Périgueux rend compte d'un enterrement civil d'une nature particulièrement originale.

Le défunt avait demandé dans son testament qu'on fût gai à son enterrement.

Il avait même désigné un de ses amis pour faire la police du cortège et notamment pour empêcher les assistants de pleurer.

À la levée du corps, une société chorale chanta le chœur des enfants de *Faust* et toutes les personnes présentes burent un verre de vin en l'honneur du défunt. Sur la tombe on chanta la *Marseillaise*, et enfin une bouteille de champagne fut vidée sur le cercueil avant qu'on y jetât les premières pelletées de terre.

#### Immense incendie

Périgueux, 25 octobre.

Un immense incendie a dévoré, la nuit dernière, le grand séminaire de Périgueux.

Les pertes mobilières sont estimées à quatre cent mille francs, couvertes par plusieurs assurances. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Les élèves vont être renvoyés dans leurs familles.

**Jurisprudence.** — Une question intéressante tous les chasseurs nous est posée par un chasseur de crû. — Les conseils municipaux ont-ils le droit d'interdire la chasse sur le territoire de la commune ?

Voici notre réponse :

Les conseils municipaux n'ont pas le droit de prendre des délibérations, ni le maire de prendre des arrêtés ayant pour objet de défendre la chasse sur le territoire de leur commune ; cette interdiction ne peut être prononcée que par les propriétaires et sur leur propriétés respectives.

C'est donc à tort que les municipalités font annoncer que la chasse est interdite sur leur commune ; elles ne peuvent l'interdire que sur les terres ou bois appartenant à la commune, rien de plus.

pour lui faire fermer toutes ces portes. A la rigueur pourtant, cela pouvait s'expliquer encore. Les fonctionnaires sont routiniers. Ils ont à s'occuper de tant d'histoires qu'ils n'attachent à chacune qu'une importance médiocre. Le solliciteur, qui ne voit que son affaire, est tout étonné du peu d'intérêt qu'on lui porte.

Ce qui bouleversait davantage le mari d'Amélie, c'est que le pouvoir occulte du persécuteur de Marinette pût s'étendre jusque sur les maisons dans lesquelles il aurait pu trouver du travail. Cela le dépassait. Par quel procédé l'avait-on fait renvoyer d'abord de chez M. Monnier ? Quels moyens employait-on encore pour le faire mettre à la porte de tous les établissements dans lesquels il allait frapper ?

Farandole ne pouvait pas deviner l'habileté et l'opiniâtreté de Gaudru. Il ne pouvait pas supposer qu'il était allé se mettre lui-même dans les griffes du tigre quand il s'était présenté à l'ambassade d'Allemagne, et que depuis cette malencontreuse visite il était surveillé, épié, contrecarré dans toutes ses tentatives. Il ne pouvait pas s'imaginer que la calomnie s'étendait autour de lui comme une peste, l'enveloppait et faisait fuir à son approche tous les patrons. Le malheureux peintre était perdu de réputation ; les accusations les plus infâmes circulaient sur son compte. On exploitait contre lui son brusque départ de chez M. Monnier ; et, comme celui-ci ne pouvait donner les raisons qui lui avaient fait renvoyer un bon ouvrier qu'il employait depuis sept ans, on ne doutait pas que tous les bruits qui couraient sur le compte de Farandole ne fussent vrais.

(A suivre).

Quant aux propriétaires qui veulent interdire la chasse sur leurs propriétés, ils doivent le faire isolément.

L'obligation de planter des poteaux indicateurs n'est prescrite par aucune disposition législative; mais cette mesure est certainement nécessaire pour permettre à chacun de ne pas se mettre en contravention.

**LES CHAPELLES PRIVÉES.** — La cour de cassation a décidé que l'ouverture d'une chapelle domestique, sans autorisation du gouvernement, contrairement à la loi de Germinal an X et au décret de décembre 1812, n'a pas de sanction pénale.

Les peines de simple police portées à l'article 471, paragraphe 15 du code pénal ne peuvent être appliquées en l'absence de toute pénalité édictée par les lois et décrets ci-dessus.

C'est pourquoi la cour a cassé le jugement du tribunal de simple police d'Olioules (Var), qui a condamné, le 28 janvier dernier, à 2 fr d'amende, M. Espinassi de Venel, pour avoir ouvert d'une chapelle domestique sans autorisation.

**AGRICULTURE**

**Le phylloxéra en Italie.** — Rome, 22 octobre.

Jusqu'à présent, le phylloxéra avait déjà pénétré dans les provinces de Côme, de Milan et de Bergame, à Porto-Mauricio, à Reggio-en-Calabre, à Messine, à Cotane, à Caltaninetta, à Syracuse, à Agrigente et à Sanari. Les provinces d'Alexandrie et de Coni sont gravement menacées. Ces jours derniers, deux délégués du ministre de l'agriculture ont constaté la présence du puceron sur deux cep, dans un jardin clos, à Pallanza et dans tout le territoire de Chiffa. On craint que toute la rive droite du lac Majeur ne soit envahie. La province de Navarre et tout le Piémont sont aussi menacés très sérieusement.

Plusieurs députés, représentant des départements viticoles, ont décidé la formation d'un groupe viticole, chargé de s'occuper de toutes les questions de nature à favoriser la reconstitution des vignobles.

**MARCHÉ DE LA VILLETTE DU 18 OCTOBRE.** — Bœufs, amenés 2,804, vendus 2,403, prix extrême 1 fr. 02 à 1 fr. 48. — Vaches, amenées 1,083, vendues 837, prix extrême, 0 fr. 88 à 1 fr. 42. — Taureaux, amenés 111, vendus 105, prix extrême 0 fr. 86 à 1 fr. 20. — Veaux, amenés 1,196, vendus 1,090, prix extrême 1 fr. 20 à 2 fr. — Moutons, amenés 24,444, vendus 21,444, prix extrême 1 fr. 18 à 1 fr. 76. — Porcs gras, amenés 2,191, vendus 2,170, prix extrême 1 fr. 24 à 1 fr. 44.

**MARCHÉ DE BORDEAUX DU 18 OCTOBRE.** — Bœufs, amenés 280, vendus 253, prix extrême 55 fr. à 75 fr. les 50 kil. — Vaches, amenées 84, vendues 63, prix extrême 48 fr. à 68 fr. — Veaux, amenés 262, vendus 255, prix extrême 58 fr. à 78 fr. — Moutons, amenés 3,020, vendus 2,091, prix extrême 60 fr. à 80 fr.

**Prunes.** — En prunes communes, les transactions sont assez limitées; les cours restent fixés de 10,50 à 11 fr. pour les 120/130, en barils; fr. 15 à 15,50 pour les 100/105; fr. 19 à 19,50 pour les 90/95 en 1/2 caisses.

**Noix.** — On cote les Cornes de fr. 20 à 21; les Marbots, de 25 à 26; les Lot, de 20 à 21. Ces prix pour les 50 kil. nets.

**Les châtaignes**

Voici l'époque des châtaignes! Que la châtaigne soit la bienvenue. Je vais vous entretenir d'elle aujourd'hui, ami lecteur, et vous édifier sur sa valeur alimentaire, en m'appuyant sur l'autorité des hygiénistes les moins contestés.

Le regretté professeur Bouchardel nous apprend dans son savant traité, que les châtaignes contiennent de l'amidon, du sucre, des matières albuminoïdes, des corps gras, du tannin et des phosphates (comme les céréales). Voilà déjà une énumération assez respectable pour commander notre attention. Les matières azotées étant représentées par une proportion très inférieure à celle du sucre et de l'amidon, la conclusion à tirer est que le fruit du châtaigner constitue avant tout un aliment respiratoire, c'est-à-dire calorifique, propre à entretenir de combustible la machine animale en lui fournissant de la graisse.

On voit de suite quelle précieuse ressource crée la châtaigne pour le paysan. L'homme des champs, en effet, réalisant en plein air un travail pénible, augmente par cela même ses combustions d'une façon exagérée.

Les féculents, en excès, lui conviennent donc, et il les utilisera au profit des efforts musculaires.

Par contre, l'homme sédentaire de bureau, de cabinet, d'atelier, vivant dans un air confiné, prenant très peu d'exercice, ne devra consommer la châtaigne qu'avec réserve, s'il veut éviter des troubles des voies de la digestion et spécialement les flatuosités.

Le châtaigner était connu dès la plus haute antiquité. C'est surtout en Auvergne, en Savoie, en Limousin et dans le Nivernais qu'il prospère et qu'il constitue une véritable richesse alimentaire pour les habitants de ces régions.

Les marrons, qui ne sont que des châtaignes de qualité extra, nous viennent de Lyon, de St-Tropez, de Luc (dans le Var) et se servent sur les meilleures tables. Le Portugal produit les plus beaux.

Une grillade de marrons arrosés d'un petit vin blanc sec! Vous connaissez cela, lecteur, et les étudiants de la génération du docteur Véron connaissaient cela aussi. Ils vous diraient, ces anciens, que c'était avec cette modeste agape et un peu de sentiment qu'ils faisaient le bonheur d'une grisette, race de femmes simples, aujourd'hui disparue, remplacée par celle, qui ne se contente pas de si peu, des lettrées, en conformité probablement des théories évolutionnistes.

On relève, dans un vénérable bouquin imprimé à Leipzig en 1811, la recette d'une préparation que Lieutaud prescrivait avec un succès réel aux convalescents et aux personnes délicates. Cette recette est le *Chocolat de châtaignes*.

Faites macérer des marrons ou des châtaignes dans de l'eau-de-vie, afin de les dépouiller de leur écorce et de leurs pellicules; mettez-les ensuite dans du lait pour obtenir une pulpe à laquelle vous incorporez sucre et cannelle en quantité suffisante et que vous agitez pour rendre le mélange mousseux. Vous avez le fameux chocolat Lieutaud.

Mais croyez-moi, lecteur, ne vous donnez pas tant de peine. Contentez-vous de la grillade avec l'accompagnement d'un vin blanc sec et pétillant, si c'est possible. Je ne vous parle pas des crus de Verneuil et d'Etagnac, hélas! ils deviennent chimériques.

Essayez aussi, de temps à autre, de l'oeie rôtie aux marrons, dont vous n'abuserez pas à cause de sa digestion un peu difficile.

Quant à ceux de vos invités qui partageraient pour le produit du marronnier et du châtaigner le mépris de l'aristocrate Grimold de la Reynière, il vous reste encore un moyen de les leur faire accepter sans trop de façon: adressez-vous au confiseur.

D<sup>r</sup> SAN GRADO.

**POMMES DE TERRE.** — De divers côtés on annonce que, dans les terres légères, les brusques changements de température ont contrarié la végétation des pommes de terre et ont prédisposé les tubercules à la pourriture. Cela était à prévoir, à cause des alternatives de journées très chaudes que nous avons eues. Par les fortes chaleurs il arrive à la pomme de terre, comme à toute autre plante, d'interrompre sa végétation. Pour faire de la sève il faut de l'eau, et quand l'eau manque la sève ne se fait plus, la plante ne se nourrit plus, son développement s'arrête. Et en même temps, en terre légère, l'eau de végétation s'évapore, les canaux par où passait la sève se ferment, les tissus végétaux se racornissent et n'offrent point les caractères de la maturité.

Sur ces entrefaites une pluie survient, le mouvement de la sève se rétablit; mais par cela même que les canaux séveux se trouvent rétrécis par la chaleur, ils ne suffisent pas au passage de cette sève qui déborde nécessairement et cherche ses issues autre part.

Voilà pourquoi on voit de petits tubercules de seconde pousse dans les terrains secs plus qu'ailleurs, et sur les pommes de terre plantées très superficiellement plus que sur celles qui ont été plantées plus bas. Il s'en suit que l'on arrive d'une part, à une récolte incomplètement mûre et, d'autre part, à une seconde pousse incapable de mûrir.

**CHEVAUX COURONNÉS.** — Voici une recette dont on dit le plus grand bien pour les chevaux couronnés: remplissez une bouteille de la contenance d'un litre avec un tiers de sel de cuisine préalablement séché sur le feu, et deux tiers d'eau-de-vie de cognac ou de marc au besoin; bouchez soigneusement et agitez très vivement assez longtemps pour saturer de sel le liquide.

Laissez reposer de façon que l'eau-de-vie redevienne claire et limpide par le complet départ du sel au fond. Evitez de brouiller le liquide au moment de l'employer, imbibez-en des compresses assez épaisses pour pouvoir être ultérieurement humectées, sans enlever les genouillères qui serviront à les maintenir, en empêchant le cheval de les arracher.

En moins de quinze jours, des genoux bien

soignés, eussent-ils été complètement excoriés jusqu'aux os, seront recouverts d'un dard de poils renaissants. L'alcool favorise le développement des bourgeons charnus, le sel agit comme désinfectant, contre la suppuration.

**Prévisions du temps.** — D'après M. Micouleau (de Gaillac), l'hiver de 1886 comptera parmi les hivers doux à courtes périodes froides.

Le prochain grand hiver sera celui de 1888-89.

**Novembre.** — Du 1<sup>er</sup> au 4, assez beau quoique nuageux. Quelques chutes d'eau par places, de peu de durée.

Du 5 au 8, beau quoique nuageux et parfois brouillardé.

Du 9 au 16, presque partout gâté, pluvieux ou couvert. Tempêtes d'entre sud-ouest et ouest-nord-ouest.

Océan dangereux du 13 au 16.

Du 17 au 19, beau ou assez beau.

Du 19 au 28, presque partout gâté, pluvieux ou couvert. Fréquentes tempêtes d'ouest. Océan dangereux du 19 au 23 et du 26 au 28.

Du 29 au 1<sup>er</sup> décembre, beau, légères gelées

**THÉÂTRE DE CAHORS**

M. Paul Dorsay, administrateur des représentations du professeur Pickman, nous prie d'annoncer à nos lecteurs que le célèbre *Liseur de pensées* donnera une séance du plus haut intérêt sur la scène de notre théâtre, mercredi, 27 courant, à 8 heures 1/2 du soir.

Nous avons, pour notre part, beaucoup entendu parler du talent du sympathique professeur que le tout Toulouse des théâtres ne se lasse pas d'admirer et d'applaudir au Capitole, et nous lui souhaitons la bienvenue à Cahors et surtout bonne réussite, car ses expériences sont vraiment bien extraordinaires.

**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ,** Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 23 octobre 1886. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Inauguration de la statue de Rude; Rude en Bourgogne; La Cavalcade de Dinant. — M. Ernest Hiclé; Le général Ulrich; Inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des soldats morts à Besançon en 1870-71; Au Nouveau-Cirque; Exposition des Œuvres de M. Gustave Roulet. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Echees. — Récréations de la famille. — Le monde financier. — Rébus. — Gravures. Statue de Rude. — Napoléon s'éveillant à la postérité, de Rude. — Le Domaine de Tixin. — La maison où est né Rude. — La Cavalcade de Dinant. — M. Ernest Hiolle. — Le général Ulrich. — Besançon: Inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71. — Bulgarie: Le général Kaulbars parlant au peuple. — Le Sport nautique: Course du Championnat de France, dans le bassin d'Argenteuil. — Le Théâtre illustré: Les Fils de Jabel. — Au Nouveau-Cirque. — Exposition des études et tableaux de M. Gustave Roulet: La rivière de Hué. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

La 49<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix: Un franc), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris. Elle contient notamment le mot « Angle », traité à tous les points de vue (géométrie, physique, anthropologie, etc.), et le commencement d'un travail considérable sur « l'Angleterre »; avec une belle carte en couleurs, hors texte.

Envoi du 1<sup>er</sup> volume contre un mandat-poste de 25 fr.

**St-NICOLAS,** 6<sup>e</sup> année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 47. (21 octobre 1886). — Au Tonkin (\*\*). — L'amour des parents. Tante Nicole. Fileuses sans rouet. Victorien Aury. — Messire l'Ogre. Ch. Ségard. — Un déshérité. Eudoxie Dupuis. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Dick de Lonlay, Wilson, V. Taylor, B. de Monvel, A. Sandoz, Mès, etc., etc.

**LA NATURE,** Sommaire du 21 octobre 1886. — La dynamo-mammouth de M. Brush. E. H. — Les pigeons-voyageurs. Un vol remarquable d'aller et retour. D<sup>r</sup> T. C. Winckler. — Les ruines de Xochicalco, au Mexique. Léopold Patres. — Dessèchement du lac Copais. G. Richou. — Le lancement du « Hoche », navire cuirassé de premier rang. N. C. L. — Suicide d'un serpent. R. Vion. — Fusil de tir pour les enfants. G. T. — Moteur à gaz système Benz. X... — Chronique. — Académie des sciences; séance du 11 octobre 1886. S. Meunier. — Indicateur de niveau d'eau. J. A. B. Supplément: Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**INJECTION BROU**  
VINSON-SAMURIN 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.  
J. FERRE, Ph<sup>o</sup>, 103, rue Richelieu, PARIS

Etude de M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 11.

**EXTRAIT**

D'UNE

**Demande en séparation de biens**

Suivant exploit du ministère de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré.

Dame Victorine Calvet, sans profession, épouse du sieur Garrigues Alexandre, propriétaire-cultivateur, domiciliée avec lui au lieu de Lespinasse, commune de St-Cernin, ayant M<sup>e</sup> Espéret pour son avoué constitué, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme: Cahors, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, ESPÉRET.

**BOURSE.** — Cours au 26 octobre.

3 0/0.....	82 35
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 47
3 0/0 id. 1884.....	85 05
1/2 0/0 ancien.....	104 50
1/2 0/0 1883.....	110 25
<b>Dernier cours du 25 octobre.</b>	
Actions Orléans.....	4,330 00
Actions Lyon.....	1,263 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	395 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	325 50
Obligations Lombardes (jouissance.....	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	339 00

**HUITRES**  
De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huitres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**  
L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**  
Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles). Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé:  
**REVALESCIÈRE**  
DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculeuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvalet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Coq-Thabor, à Paris.

# Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

## Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95  
Costimes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »  
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »  
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50  
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.  
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.  
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.  
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.  
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50  
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.  
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.  
Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

### A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres... 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres... 58 fr.  
Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

## PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à BRIVE (S.-H.-L.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Le propriétaire-gérant, Layton.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.  
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Une invention de portée éminente protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

**Machine à coudre rotative à deux bobines**

de **Junker & Ruh**

cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double piqûre d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : Charles Desprats, Ancien Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

3 prix de ordre de mérite

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BORDEAUX EXP. INT. 1882 AGES CONCOURS